



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE GAILLAC**

011/026 A

**L'AN DEUX MILLE ONZE
23 NOVEMBRE à 18H**

dûment convoqué, s'est réuni le Conseil d'Administration du C.C.A.S., en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Danièle BORDAIS

Présents : Danièle BORDAIS, Yvette PAZ, Paulette VERGNES, Josette BLANC, Danielle CONDO, Annie ACHILLI, Germinal GRINO, Henri FRAISSE, Marie-Françoise JOURNES, Martine PALMIERO, Jean-Marie BIRBES, Bernard DOAT, Mohamed EDDAH.

Excusés : Michèle RIEUX, Betty FOURNIER, Joseph POMAR, Dominique DUASO-ORTAS

Cette délibération annule et remplace la délibération n°011/026 transmise en Préfecture et identifiée sous le n° 081-2681010456201112360110266DE

CREATION DE POSTES ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Madame Danièle BORDAIS, Vice-Présidente du C.C.A.S., propose la création de six postes d'Agent Social Territorial 1^{ère} classe.

Sur proposition de la Vice-Présidente,
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

DECIDE la création, à compter du **1^{er} janvier 2011**, de trois postes d'Agent Social Territorial 1^{ère} classe à temps complet, pour une durée hebdomadaire de 35 heures, et de trois postes d'Agent Social Territorial 1^{er} classe à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 26 h et 16 h, Catégorie C, cadre d'emploi des Agents Sociaux Territoriaux, Filière Sanitaire et Sociale, Echelle Indiciaire Brute 298/413 (Echelle 4) en 11 échelons.
Ces emplois seront pourvus par la nomination d'Agents Sociaux Territoriaux actuellement Agents Sociaux titulaires au C.C.A.S.

DECIDE la suppression à compter du 1^{er} janvier 2011 de six emplois d'Agent Social Territorial 2^{ème} classe, à temps complet et temps non complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, 26 h et 16 h, Catégorie C, cadre d'emploi des Agents Sociaux Territoriaux, Filière Sanitaire et Sociale, Echelle Indiciaire 297/388 (Echelle 3) en 11 échelons.

CHARGE la Présidente et la Vice-Présidente de l'exécution de la présente délibération et de la procédure de nomination des Agents Sociaux.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
ET EXECUTOIRE.

Publié le 30 novembre 2011.

Transmis en Préfecture.

La Présidente,
Michèle RIEUX.